

Musée des Beaux-Arts - Installation d'un système de vidéo-surveillance - Lancement des travaux

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans sa séance du 25 septembre 1995, le Conseil Municipal a approuvé le projet et le financement d'une installation de vidéo- surveillance au Musée des Beaux-Arts.

Il est rappelé que le coût des travaux est évalué à 1 326 600 F TTC et qu'ils sont entièrement financés sur les budgets des années 95 et 96, étant entendu que la Direction Régionale des Affaires Culturelles nous a fait parvenir, en date du 1^{er} juillet 1996, l'arrêté de subvention correspondant à 39 % du montant total HT de l'opération.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer les marchés, après appel d'offres, ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires et ceci dans la limite des crédits initialement prévus qui ont été reportés sur le budget de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 11 mars 1997.